



Rapport d'activité 2023

Sommaire

1.	1 Le contexte	3
	Le territoire du SAGE en quelques chiffres	3
	Son organisation	4
	■ La commission locale de l'Eau	4
	■ Le bureau de la CLE	5
	■ La structure porteuse du SAGE	5
2.	L'activité des instances du SAGE	6
	La CLE	6
	Le bureau de la CLE	6
	■ Les avis rendus par la CLE et son bureau	7
	Les points forts de l'année 2023	7
	Les réunions suivies par la cellule d'animation	7
3.	Les études	9
	L'étude de définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère	9
4.	État d'avancement du SAGE	9
	L'élaboration de l'état initial	9
	Le partage des documents	9
5.	Le budget du SAGE	10
	Nombre de jours consacrés à la mission d'animation	10
	Récapitulatif des dépenses	10
6.	Perspectives 2024	11



Le SAGE Vézère-Corrèze

1. 1 Le contexte

Le territoire du SAGE en quelques chiffres

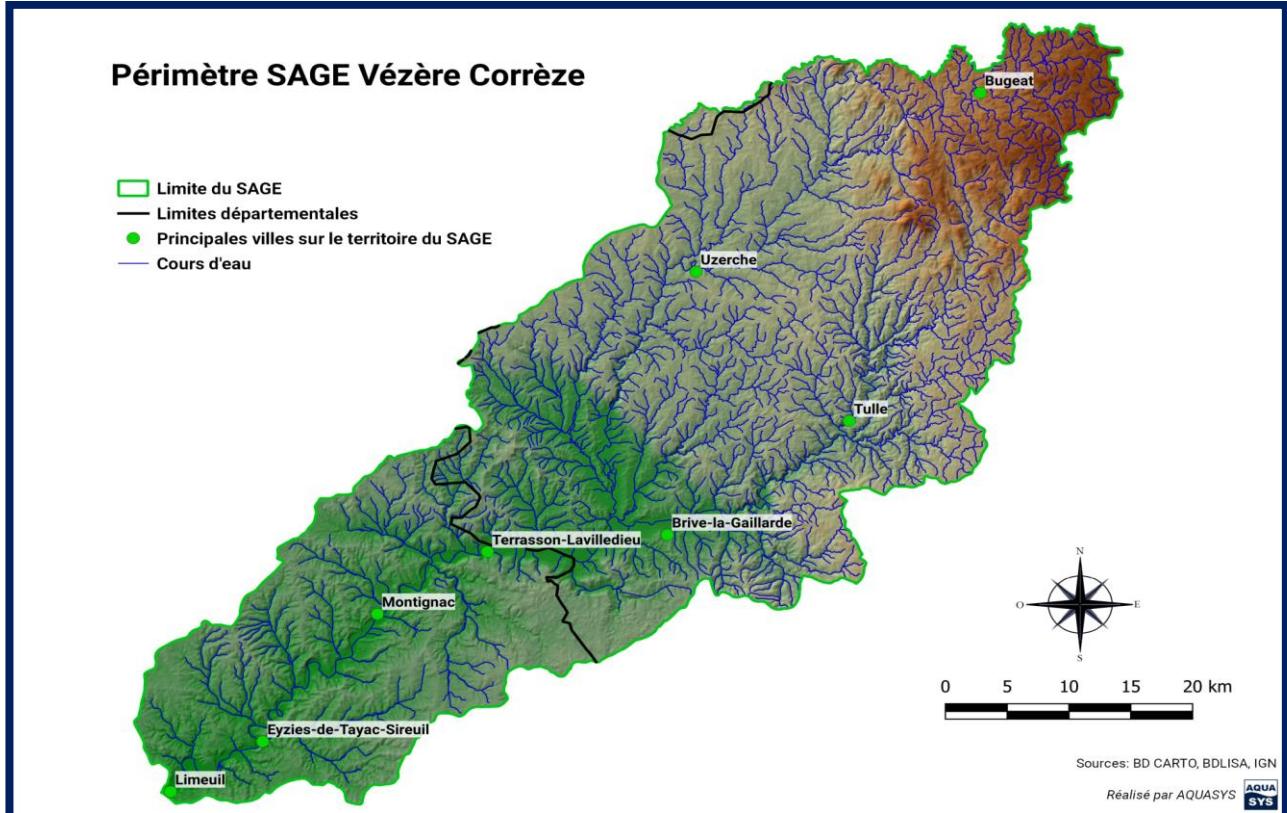
Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants "Vézère-Corrèze", fixé par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2015, couvre **3 730 km²**. Il s'étend du plateau de Millevaches en Corrèze jusqu'à la confluence avec la rivière Dordogne à Limeuil.

Les chiffres clés du territoire :

- ❖ **234** communes,
- ❖ **16** intercommunalités,
- ❖ **3** départements Corrèze, Dordogne et la Haute-Vienne.
- ❖ **210 000** habitants soit en moyenne 56 habitants /km² (106 en France)
- ❖ **106** masses d'eau superficielles et **9** masses d'eau souterraines
- ❖ **1349** km de cours d'eau
- ❖ près de **2 770** plans d'eau
- ❖ **17 %** du territoire identifié zones à dominance humide
- ❖ **15** sites sont classés NATURA 2000
- ❖ **4** Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- ❖ **1** Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- ❖ **119** Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

L'ensemble du bassin versant constitue l'unité hydrographique de référence (UHR) VEZERE.

Périmètre SAGE Vézère Corrèze



Son organisation

▪ La commission locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le lieu de concertation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Vézère-Corrèze. La CLE est chargée d'élaborer, suivre, mettre en œuvre et réviser le SAGE. C'est une assemblée qui a pour objectif une gestion cohérente de la ressource en eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a été fixée par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016 et modifiée depuis par plusieurs arrêtés successifs. La CLE, comprend 42 membres répartis en trois collèges de représentants :

- ❖ Collège des collectivités (21 membres)
- ❖ Collège des usagers (15 membres)
- ❖ Collège de l'État (6 membres)

La CLE instituée par le Préfet de la Corrèze a été constituée pour une durée de 6 ans. Elle a ensuite été modifiée à plusieurs reprises suite aux différentes élections locales. Sa dernière modification a été fixée par arrêté du 24 janvier 2023.

La CLE est présidée par M. Christian Teillac, conseiller municipal à Montignac et conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme. La CLE se réunit, au minimum, une fois par an.

▪ **Le bureau de la CLE**

Un Bureau restreint de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 13 membres :

- ❖ 7 membres du collège des élus,
- ❖ 4 membres du collège des usagers,
- ❖ 2 membres du collège de l'Etat.

Il se réunit autant que de besoin pour assister le Président dans ses fonctions, et notamment de préparer les réunions plénières de la CLE. Il n'est pas un organe de décision et ne peut, en aucun cas, prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

▪ **La structure porteuse du SAGE**

Le Conseil Départemental de la Corrèze est la structure porteuse du SAGE, et assure à ce titre le secrétariat et l'animation du SAGE. Cette mission est confiée au service transition écologique, rattachée à la Direction de la transition énergétique et écologique.

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

Ce service est ainsi chargé notamment d'animer, coordonner et organiser la concertation avec les différents acteurs du territoire, afin d'établir un état des lieux du SAGE partagé. Il a également pour mission de développer la communication autour du SAGE.

Il peut être maître d'ouvrage d'opérations lorsqu'il y a un intérêt de les mener à l'échelle du bassin.

En 2023, quatre agents du service transition écologique ont été associés à cette mission. Ils sont appuyés par d'autres directions du Département telles que la Direction de la Modernisation et des Moyens, la Direction des Affaires Générales et des Assemblées ainsi que la Direction de la communication et le service Juridique.

L'équipe d'animation est accompagnée par la société AQUASYS dans le cadre d'un marché pour l'élaboration et la gestion d'une base de données propre au territoire du SAGE.



Les activités de la CLE

2. L'activité des instances du SAGE

La CLE

Le fait marquant au cours de l'année 2023, est la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vézère-Corrèze, le 20 mars 2023 à la Cité administrative de Tulle sous l'égide du Préfet de la Corrèze.

A l'ordre du jour était notamment inscrits les points suivants :

- ❖ **Élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau**
- ❖ Présentation du projet d'état initial
- ❖ Présentation et validation du projet d'étude pour définir un modèle de soutien des débits sur le bassin de la Vézère

Lors de cette réunion, le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux à élu à l'unanimité monsieur Christian TEILLAC, président de la commission locale de l'eau. M. Alain LAPACHERIE (vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et Maire de Saint Pantaléon de Larche) et M. Jean-Jacques LAUGA (président du Syndicat Puy des Fourches-Vézère, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Tulle Agglo et maire de Saint Jal) ont été élus 1^{er} Vice-président et 2nd Vice-président. La composition du Bureau de la CLE a également été actualisée.

Le bureau de la CLE

Au cours de l'année 2023, le bureau de la CLE, nouvellement constitué, s'est réuni à deux reprises, les 15 juin et 11 décembre 2023, à Saint Pantaléon de Larche. Pour la première réunion l'ordre du jour était le suivant :

- Définition du mode de fonctionnement au sein du bureau
- Délégation de la CLE pour répondre aux demandes d'avis
- Point sur l'étude de soutien des débits de la Vézère
- Organisation des réunions des groupes de travail thématiques

La seconde réunion a été l'occasion notamment de présenter un retour sur les groupes thématiques et les possibilités d'accompagnement du BRGM aux CLEs des SAGE

▪ **Les avis rendus par la CLE et son bureau**

Le bureau a été consulté pour émettre un avis sur le dossier de REUT de la commune de Terrasson la villedieu. Le bureau a émis un avis favorable sous réserve d'une mise à jour des données du dernier état des lieux du SDAGE et mise à disposition de la CLE des résultats d'analyses périodiques confirmant que les caractéristiques des effluents issus de la station soient compatibles avec les usages projetés de la réutilisation des eaux usées traitées

La CLE a également été consultée sur le projet d'Arrêté Cadre Interdépartemental du sous-bassin de la Dordogne mais n'a pas été en mesure de répondre au regard des délais de mise en place de la CLE.

Les points forts de l'année 2023

Durant l'année 2023, les quatre commissions thématiques se sont réunies chacune une fois en juillet. Ces réunions s'inscrivaient dans le cadre de la phase "état initial" du SAGE et ont notamment permis de recueillir des éléments complémentaires et remarques des acteurs du bassin versant.

Commission thématique	Date et lieu	Président	Nb de participants
Usages	4/07/2023 - Donzenac	M. BRUT Jean-Marc - Agglo de Brive	22
Qualité	4/07/2023 - Donzenac	M. LAPACHERIE Alain - Agglo de Brive - Vice-Président CLE du SAGE	19
Quantité	6/07/2023 - Montignac	M. POUYAUD Bernard : Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin	25
Milieux - biodiversité	6/07/2023 - Montignac	M. FREYGEFOND Daniel : Syndicat Mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère - Vice-Président CLE du SAGE	19

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles sur la plateforme collaborative dédiée au SAGE.

Les réunions suivies par la cellule d'animation

Dans le cadre du SAGE, la réalisation de l'état initial du territoire nécessite une concertation avec les acteurs du territoire. Dans cet objectif, la cellule d'animation travaille avec les acteurs du bassin, suit les actions qu'ils portent sur le territoire et participe aux réunions organisées par les différents partenaires (plusieurs comités de pilotage, commissions de travail et autres réseaux techniques,).

Le tableau ci-après détaille le calendrier des réunions intéressants le SAGE effectuées en 2023.

DATE DE LA RÉUNION	RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS DU BASSIN
11/01/2023	Réunion soutien d'étiage - SIAEP Puy des Fourches Vézère -
19/01/2023	Réunion schéma directeur AEP - CCV2m
24/01/2023	Réunion suivi concession usine hydroélectrique Bar - DREAL
03/02/2023	Réunion d'échange sur le SAGE - DDT 19 - Tulle
07/02/2023	Visio-conférence - point d'échange sur le SAGE avec CD 24
20/02/2023	Réunion COPIL - diagnostic assainissement - Agglo de Brive
20/02/2023	Etude AAC Eau Grande - SIAEP du Maumont
22/02/2023	Réunion COPIL - étude schéma directeur assainissement - Chamberet
10/03/2023	Visio-conférence préparation étude soutien des débits de la Vézère avec les partenaires
16/03/2023	Visio-conférence - point d'échange sur le SAGE avec CD 24
20/03/2023	Réunion de la CLE du SAGE
21/03/2023	Réunion COPIL - diagnostic assainissement - Agglo Brive
24/03/2024	Réunion - groupe de concertation Nitrates PAR 7 - DREAL Nouvelle-Aquitaine
29/03/2023	Réunion révision PPRI du bassin Vézère
06/04/2023	Visio-conférence - point d'échange sur l'étude soutien débit de la Vézère
25/03/2023	Réunion COPIL - études schémas directeur assainissement Tulle Agglo
27/03/2023	Réunion COPIL - étude schéma directeur AEP - CCV2m
26/04/2023	Réunion COPIL - études schémas directeur AEP Vigeois /Orgnac - Com com Uzerche
27/04/2023	Réunion COPIL - études schémas directeur AEP - Com Com Uzerche
9/05/2023	Réunion COPIL - études schémas directeur Condat sur Ganaveix
12/05/2023	Réunion COPIL - études schémas directeur Saint Ybard
16/05/2023	Réunion COPIL - études schémas directeur Meilhards
15/06/2023	Réunion bureau de CLE du SAGE
15/06/2023	Réunion de lancement - étude de soutien des débits de la Vézère
22/06/2023	Réunion groupe de concertation Nitrates PAR 7 - DREAL Nouvelle-Aquitaine
04/07/2023	Réunion groupes thématiques qualité/usages
06/07/2023	Réunion groupes thématiques quantité/biodiversité - milieux
05/09/2023	Réunion - visite des ouvrages de la chaîne hydroélectrique de la Vézère
21/09/2023	Réunion thématique hydromorphologie - EPCI GEMAPI
06/10/2023	Réunion phase 1 - étude de soutien des débits de la Vézère
17/10/2023	Visio-conférence - Point d'échange avec BRGM - appui aux SAGE
18/10/2023	Visio-conférence - réunion des Commissions des Présidents de CLE - ANEB
11/12/2023	Réunion bureau de CLE du SAGE
11/12/2023	Réunion phase 2 - étude de soutien des débits de la Vézère - Saint Pantaléon de Larche

3. Les études

L'étude de définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère

L'état initial du bassin a mis en évidence une vulnérabilité de la ressource en eau à satisfaire les usages avec des étiage, de plus en plus sévères et durables. La CLE a ainsi décidé de porter une étude de définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère, afin de répondre au mieux aux besoins des milieux aquatiques et des activités humaines. L'étude a été décomposée en 3 étapes :

- ✓ Etat des lieux de la ressource et des usages
- ✓ Bilans besoins-ressources actuel et projeté selon hypothèses
- ✓ Scénarios de gestion : tests et conséquences techniques et économiques

Cette étude, confiée au bureau d'étude EAUCEA, a débuté en juin 2023. Elle s'est déroulée sur 6 mois. Elle a permis de préciser les besoins des usages et du milieu sur le bassin de la Vézère, et de définir les paramètres pour modéliser le soutien des débits.

4. État d'avancement du SAGE

L'élaboration de l'état initial

Le projet de l'état initial du bassin a été présenté aux membres de la CLE lors de la réunion de mars 2023. L'intégration des remarques des membres de la CLE et des groupes thématiques de juillet 2023, va permettre d'affiner et finaliser le rapport d'état initial, en vue de sa validation en 2024.

Le partage des documents

Une plateforme web a été mise en place pour partager les divers documents avec l'ensemble des membres de la CLE. Afin de faciliter ces échanges une nouvelle plateforme collaborative a été créée via l'application Teams et est effective depuis octobre 2023.

Le lien avec l'ensemble des acteurs reste également permanent via la boîte mail spécifique sagevezerecorreze@correze.fr et une page dédiée au SAGE Vézère sur le site web du Conseil départemental.

5. Le budget du SAGE

Le département de la Corrèze, assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la Commission locale de l'eau. L'Agence de l'eau Adour-Garonne accompagne financièrement le Département pour les charges de fonctionnement liées à cette mission et pour les études d'élaboration du SAGE.

Nombre de jours consacrés à la mission d'animation

	SERVIERES Fabrice	VEYSSIERE Karine	BOUTOT Franck	MURAT Karine	Di Meo Alain Nicolas	RICHARD Majorie	Référent communication	SIGiste	Référents informatique
Analyse- synthèse des données	3	4	2	/	/		/	/	/
Rédaction	7	12	1	/	/	/	/	/	/
Rencontres acteurs du	1	1	1	/	/	2	/	/	/
Réunions en lien avec SAGE	10	8	1	/	2	2	/	/	/
Groupes de travail	10	8	8	/	/	/	/	/	/
Assistance supports	14	4	6	4	0	1	1	1	2
Nombre de jours	45	37	20	4	2	4		1	2

Récapitulatif des dépenses

Les dépenses d'investissement pour l'année 2023 s'élèvent à 47 006 €.

- Cf. Tableau bilan financier en Annexe



Perspectives 2024

6. Perspectives 2024

Au cours de l'année 2024, le temps de travail de l'équipe d'animation se partagera notamment des sujets suivants

- ✓ Animation de la Commission Locale de l'Eau, et de son bureau
- ✓ Organisation à minima d'une réunion de la CLE pour validation de l'état initial du SAGE
- ✓ Rédaction des comptes rendus, rapports d'activité
- ✓ Poursuite de rencontres régulières avec les acteurs du bassin
- ✓ Mise en œuvre de la phase de diagnostic
- ✓ Communication autour de la démarche du SAGE

Le suivi des autres démarches présentes sur le bassin se poursuivra afin de faire le lien entre les actions inscrites dans ces démarches et le SAGE.

Le Bureau de la CLE et la CLE devront se réunir pour discuter, en particulier, de la validation finale de l'étude de "définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère" et de l'avancement des différentes séquences de l'état des lieux du SAGE.



SAGE Vézère-Corrèze
Conseil Départemental de la Corrèze
Direction de la Transition Énergétique et Écologique
Service Transition écologique
9, Rue René et Émile Fage
19005 Tulle

Tél : 05.55.93.78.21
Mail : sagevezerecorreze@correze.fr